



SERVICES D'ACTION SOCIALE
SANTÉ ET PRÉVOYANCE

**VOUS ACCOMPAGNER
ET VOUS AIDER
À CHAQUE ÉTAPE
DE VOTRE VIE**

CCN DES PERSONNELS DES BUREAUX D'ÉTUDES
TECHNIQUES, DES CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS
ET DES SOCIÉTÉS DE CONSEILS



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*



Votre accompagnement social

PROPOSÉ PAR VOS PARTENAIRES SOCIAUX
ET HARMONIE MUTUELLE

Accident, invalidité, maladie, handicap, situation de fragilité liée à la famille ou au décès... les aléas de la vie qui peuvent impacter votre bien-être comme celui de vos proches sont multiples.

Que ce soit dans le cadre de votre contrat santé (via le Degré Élevé de Solidarité prévu par vos partenaires sociaux* ou des fonds d'action sociale Harmonie Mutuelle) ou de votre contrat de prévoyance (via le fonds d'action sociale Mutex), notre équipe d'accompagnement social se mobilise à vos côtés en cas de coups durs.

Vous et votre famille avez accès à une gamme complète d'aides individuelles et de services dédiés, conçus pour alléger les situations de fragilité et favoriser votre bien-être au quotidien.

*« Ne restez pas seul face aux aléas de la vie :
Harmonie Mutuelle est là pour vous soutenir et vous aider
à activer pleinement le Degré Élevé de Solidarité (DES)
mis en place dans votre branche. »*

Sommaire

1.

Les aides liées à votre contrat complémentaire santé 4

Faire face à des difficultés financières 5

- Aide au financement des cotisations de votre contrat santé
- Financer des soins coûteux

Préserver votre santé physique 7

(Prise en charge d'un abonnement sportif, prévention, financement de médecines douces, etc.)

- Aide au financement d'une activité sportive
- Aide au financement des médecines douces

Faciliter votre vie de parent au quotidien 8

- Garde d'enfants
- Soutien scolaire
- Aide à la parentalité

Actions de prévention 9

(Parcours santé et bien-être, accompagnement sur l'endométriose, etc.)

- Parcours sport, santé & bien-être
- Accompagnement de l'endométriose

2.

Les aides liées à votre contrat prévoyance 10

- Accompagner un décès : l'aide aux obsèques
- Soutenir le handicap : équipement, aménagement, vacances et répit
- Faire face à une fragilité financière : l'aide exceptionnelle



1

Les aides liées à votre contrat complémentaire santé

Faire face à des difficultés financières

Parce que des difficultés financières peuvent toucher n'importe quel salarié (famille monoparentale, conjoint sans ressources, situation financière précaire...), l'action sociale de votre contrat santé offre des dispositifs spécifiques pour vous soutenir.

Aide au financement des cotisations de votre contrat santé

» AU TRAVERS DU DEGRÉ ELEVÉ DE SOLIDARITÉ*

Il s'agit d'une aide financière visant la prise en charge d'une partie de vos cotisations santé, lorsque votre situation vous place dans une situation de vulnérabilité (ex. famille monoparentale, conjoint sans ressources).

Cette aide vise à garantir la continuité de votre couverture santé et à alléger votre budget.

Comment en bénéficier ?

- » Remplissez le formulaire « Aide au financement de la cotisation » disponible sur votre espace : <https://www.monmetiermasante.fr/aides-salarie/>
- » Et joignez les justificatifs nécessaires.



[monmetiermasante.fr/aides-salarie](https://www.monmetiermasante.fr/aides-salarie)



» AU TRAVERS DU FONDS SOCIAL LIÉ À VOTRE CONTRAT HARMONIE MUTUELLE

Il s'agit de vous aider à conserver votre complémentaire santé, en vous apportant une aide temporaire pour le paiement des cotisations si vous êtes confronté à des difficultés financières, qu'elles soient liées à la maladie, au chômage ou à des problèmes familiaux.

Comment en bénéficier ?

- » En contactant le **0 980 980 880** appel non surtaxé
- » Ou en vous rendant dans votre agence Harmonie Mutuelle.



Témoignage

Quand je me suis séparée de mon conjoint, je me suis retrouvée seule avec mes enfants et des difficultés à payer mes factures. Le travailleur social d'Harmonie Mutuelle m'a aidée à faire une demande d'aide à la commission d'action sociale, qui m'a accordé une aide de trois mois pour les cotisations complémentaire santé. Et surtout, le travailleur social est à l'écoute et il m'a informée des démarches à faire. C'est rassurant d'avoir un professionnel qui vous accompagne dans les moments difficiles.



Madame V. 42 ans

* Mécanisme légal qui peut être retenu par votre branche professionnelle dans le cadre de la mise en place du régime complémentaire santé collective de branche, le fonds de solidarité mutualisé est destiné à mettre en place des aides sociales pour les plus fragiles et des actions de prévention des risques professionnels.

Financer des soins coûteux

» AU TRAVERS DU FONDS SOCIAL LIÉ À VOTRE CONTRAT HARMONIE MUTUELLE

Il s'agit de vous aider à financer des soins non pris en charge par votre contrat (dépassement d'honoraires, appareillage, aménagements liés au handicap...).

Comment en bénéficier ?

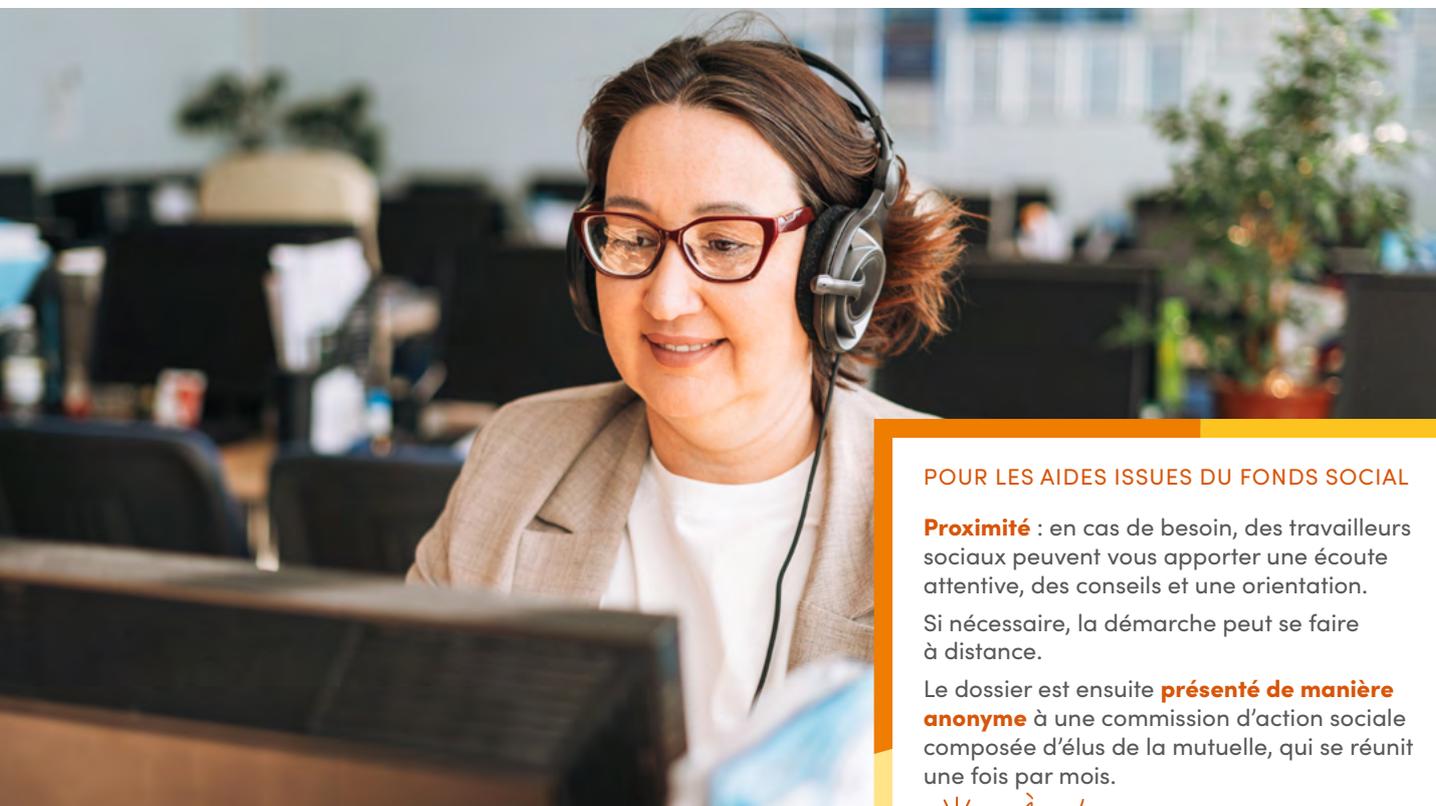
- » En contactant le **0 980 980 880** appel non surtaxé
- » Ou en vous rendant dans votre agence Harmonie Mutuelle.

Monsieur F. 58 ans



Témoignage

Avant mon opération du cœur, j'ai vu mon dentiste qui a dû m'arracher 6 dents et m'a fait un devis pour un appareil dentaire. Quand j'ai su le montant du remboursement, j'ai cru que je ne pourrais jamais me le payer. J'ai appelé le service action sociale d'Harmonie Mutuelle qui m'a demandé de faire d'abord appel à la Sécurité sociale et m'a envoyé un dossier à compléter en plus. La commission d'action sociale a pu m'aider et, à la fin, il ne me restait plus que 150 euros à payer.



POUR LES AIDES ISSUES DU FONDS SOCIAL

Proximité : en cas de besoin, des travailleurs sociaux peuvent vous apporter une écoute attentive, des conseils et une orientation.

Si nécessaire, la démarche peut se faire à distance.

Le dossier est ensuite **présenté de manière anonyme** à une commission d'action sociale composée d'élus de la mutuelle, qui se réunit une fois par mois.



À noter : l'aide n'est pas conditionnée à un niveau de ressource.

Préserver votre santé physique

Que l'on soit salarié ou parent, le Degré Élevé de Solidarité (DES) met à disposition des solutions concrètes pour encourager chacun à maintenir une bonne hygiène de vie.

Aide au financement d'une activité sportive

Un forfait annuel de 200 €/an par salarié et par enfant est proposé pour financer tout ou partie d'une activité sportive : salle de sport, cours collectifs, adhésion en club, etc.

Une aide de 100 €/an pour le conjoint est également possible, selon conditions de ressources.

A noter : des évènements ponctuels (ateliers, webinaires, etc.) pour vous encourager à adopter un mode de vie équilibré sont également organisés.

Comment en bénéficier ?

- Remplissez le formulaire « Aide au financement abonnement sportif et médecine douce 2025 » disponible sur votre espace : <https://www.monmetiermasante.fr/aides-financieres-salarie>
- Et joignez les justificatifs nécessaires (factures, attestations de praticiens certifiés...).



[monmetiermasante.fr/aides-salarie](https://www.monmetiermasante.fr/aides-salarie)



Aide au financement des médecines douces

Un forfait de 120 €/an et par bénéficiaire, sous conditions de ressources, est prévu pour financer 2 médecines douces certifiées qui ne rentrent pas dans les garanties du contrat de santé : la sophrologie et l'hypnose.

Elles doivent être respectivement exercées par des praticiens certifiés au moment des soins.

- **Pour la sophrologie**, par un psychologue, une sage-femme formée, un sophrologue non professionnel de santé auprès de l'Académie internationale de sophrologie caycédienne.
- **Pour l'hypnose**, par un professionnel de santé détenteur d'un diplôme universitaire, via l'Association Française pour l'Étude de l'Hypnose Médicale (AFEHM) ou de l'Institut français d'hypnose (IFH).

Vous accédez ainsi à des thérapies complémentaires favorisant la relaxation, la gestion du stress et la prévention de douleurs chroniques.

Comment en bénéficier ?

- Remplissez le formulaire « Activité sportive et médecine douce 2025 » disponible sur votre espace : <https://www.monmetiermasante.fr/aides-financieres-salarie>
- Et joignez les justificatifs nécessaires (factures, attestations de praticiens certifiés...).



[monmetiermasante.fr/aides-salarie](https://www.monmetiermasante.fr/aides-salarie)





monmetiermasante.fr/services-aux-parents-salarie/



Faciliter votre vie de parent au quotidien

La conciliation vie pro/vie perso est au cœur de vos préoccupations ? Vos partenaires sociaux, en collaboration avec Harmonie Mutuelle, vous donnent accès à Ma Bonne Fée, la solution qui simplifie le soutien dont vous avez besoin en tant que salarié et parent.

» GARDE D'ENFANTS

En déplacement professionnel ou juste envie de souffler ?
Vous bénéficiez de 15h de garde gratuite par assuré et par enfant, par des professionnels de la garde d'enfants (si les 2 parents sont assurés sur le contrat, chacun dispose d'un crédit de 15h de garde par enfant).

Comment en bénéficier ?

- Rendez-vous sur votre espace <https://bet.mabonnefee.com/service/15-heures-de-garde-d'enfants-offertes-143> et remplissez le formulaire en ligne.

» SOUTIEN SCOLAIRE

Besoin d'un coup de pouce pour les devoirs ou mieux comprendre une notion ?
Vous bénéficiez de 15h de soutien scolaire par assuré et par enfant, en visioconférence, du CP à l'université. (si les 2 parents sont assurés sur le contrat, chacun dispose d'un crédit de 15h de soutien par enfant).



Comment en bénéficier ?

- Rendez-vous sur votre espace <https://bet.mabonnefee.com/service/15-heures-de-soutien-scolaire-offertes-144> et remplissez le formulaire en ligne.

» AIDE À LA PARENTALITÉ

Vous bénéficiez de 3 sessions de soutien parental avec un expert, par téléphone ou en visioconférence.

Nos experts : coach parental, éducateur spécialisé, coach en orientation scolaire, assistante sociale, peuvent vous aider sur des sujets tels que les soins aux bébés et jeunes enfants, l'organisation personnelle, l'éducation, la scolarité, la communication avec les adolescents, l'aide administrative.

Comment en bénéficier ?

- Rendez-vous sur votre espace <https://bet.mabonnefee.com/service/3-sessions-de-soutien-parental-offertes-206> et remplissez le formulaire en ligne.

Actions de prévention

Au-delà des aides financières, la branche BET et Harmonie Mutuelle s'engagent à faciliter votre quotidien et celui de votre famille grâce à divers services de prévention.

Parcours sport, santé & bien-être

Avec l'appli Ulteam, vous accédez quand vous le souhaitez à une plateforme novatrice vous permettant de créer votre expérience sport-santé-bien-être personnalisée, pour rester au top de votre forme sans jamais vous lasser.

Sommeil, yoga, santé, nutrition... L'application vous permet d'être accompagné selon vos besoins et vos objectifs, en bénéficiant de :

- **Plus de 1000 vidéos** pratiques
- **Plus de 100 programmes** accessibles en illimité
- **50 médecins et experts** de la santé pour vous coacher
- **Des challenges ludiques** pour bouger et gagner des points qui permettront de soutenir des associations

Comment vous inscrire gratuitement ?

- Connectez-vous sur Ulteam TV : <https://ulteam.app/equipe/login>
- Ou téléchargez l'application Ulteam TV

Télécharger dans l'App Store • <https://apps.apple.com/fr/app/ulteam-tv/id1609082347>

DISPONIBLE SUR Google Play • <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ulteamtv.apptest&hl=fr>



monmetiermasante.fr/ulteam-salarie



Accompagnement de l'endométriose

L'application Luna est conçue pour accompagner les femmes dans la pose d'un diagnostic, le suivi des symptômes et du cycle menstruel. Elle propose également des ressources éducatives et des conseils pour le quotidien.

- **Élaboration d'un diagnostic médical** rapide en 5 étapes permettant d'évaluer le pourcentage de risque d'endométriose.
- **Suivi de symptômes** avec obtention de statistiques personnalisées, et accès à des contenus éducatifs.
- **Mise en relation avec des praticiens** qualifiés en santé féminine.

Ce service est également ouvert aux conjointes et ayants droits.

Créez votre compte gratuitement :

- Connectez-vous sur Luna : <https://portail.lunaforhealth.com/branche-bet/campagne>



monmetiermasante.fr/luna-salarie



2

Les aides liées à votre contrat prévoyance

Vous accompagner dans les moments difficiles

Parce que certains événements de vie (accident, invalidité, handicap ou décès) peuvent fragiliser votre équilibre personnel et financier, le fonds social Mutex prévoit des aides pour vous accompagner. Lors de la survenue d'un sinistre couvert par le contrat prévoyance : incapacité de travail, invalidité, handicap, décès.

Accompagner un décès : l'aide aux obsèques

Lors du décès d'un salarié, le fonds social Mutex peut intervenir pour soulager les proches d'une partie des frais liés aux obsèques.

Montant maximum de l'aide : 3 500 €, sous condition de ressources.

Soutenir le handicap : équipement, aménagement, vacances et répit

Le handicap, qu'il concerne le salarié ou un membre de sa famille, peut nécessiter des investissements importants pour adapter son quotidien. Plusieurs formes d'aides sont prévues selon les besoins :

» AIDE AU FINANCEMENT DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT

Pour financer du matériel visant à compenser le handicap : fauteuil roulant, prothèses, dispositifs numériques, etc.

Montant maximum de l'aide : 4 000 €, sous condition de ressources.

» AIDE À L'AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE OU DE L'HABITAT

Pour rendre l'environnement plus accessible et fonctionnel : adaptation du véhicule, installation d'un monte-escalier, aménagement de salle de bain, etc.

Montant maximum de l'aide : 4 800 €, sous condition de ressources.

» AIDE AUX VACANCES ADAPTÉES (ENFANT OU ADULTE HANDICAPÉ)

Pour permettre à la personne handicapée de partir en séjour adapté (centre spécialisé, transport, accompagnement personnalisé).

Montant maximum de l'aide : 4 500 €, sous condition de ressources.

» AIDE AU RÉPIT DU PARENT OU PROCHE AIDANT

Parce qu'accompagner une personne handicapée au quotidien peut entraîner une grande fatigue, cette aide soutient les aidants dans le financement de solutions de répit :

- Aide humaine à domicile
- Placement temporaire
- Formation de l'aidant familial

Montant maximum de l'aide : 3 600 €, sous condition de ressources.

Faire face à une fragilité financière : l'aide exceptionnelle

Dans certaines situations de vie fragilisantes (arrêt de travail prolongé, invalidité, décès), vous pouvez faire face à des dépenses imprévues ou à une baisse de revenus importante.

Montant maximum de l'aide : 2 500 €, sous condition de ressources.



Comment en bénéficier ?

En contactant, par email, le service action sociale :

action-sociale-secretariat@harmonie-mutuelle.fr

Un dossier de demande d'aide vous sera envoyé afin de vérifier si les conditions pour bénéficier de l'aide sont remplies.





BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT OU DE RENSEIGNEMENTS ?

Nos conseillers en prestations sociales sont disponibles 5 jours sur 7 pour évaluer votre situation et vous orienter vers les aides et services adaptés à vos besoins.

Pour les aides liées à votre contrat complémentaire santé :



Par téléphone **0 980 980 880** numéro non surtaxé



Par mail **solutionsociales@harmonie-mutuelle.fr**

Pour les aides liées à votre contrat prévoyance :



Par mail **action-sociale-secretariat@harmonie-mutuelle.fr**

Pour toute demande d'information complémentaire ou pour télécharger les formulaires nécessaires, rendez-vous sur :



www.monmetiermasante.fr



**Harmonie
mutuelle**

GR O U P E **vyv**

AVANÇONS *collectif*